Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MOUV'COL

Code ISIN Part A : FR0012517258

CLAY ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche de performance principalement sur les marchés actions ou obligataires de la zone euro ou internationaux, sur la durée de placement recommandée.
L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres en application de critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.
Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Le gestionnaire mettra en œuvre une gestion discrétionnaire reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs permettant de s'exposer aux risques de taux, actions, ainsi qu'à des stratégies de diversification.

L'OPCVM s'attachera à mettre en œuvre une stratégie de gestion discrétionnaire visant à rechercher les meilleurs couples risques/rendements entre les différentes classes d'actifs.

La gestion s'articulera autour de trois poches :

La poche taux :

Elle représentera de 0% à 100% de l'actif net de l'OPCVM. L'exposition sera réalisée par le biais d'OPC et accessoirement de titres vifs obligataires.
L'OPCVM pourra s'exposer aux marchés des taux de toutes zones géographiques (y compris pays émergents), de tous types d'émetteurs et de tous types de qualité (y compris l'exposition aux titres spéculatifs de type « High Yield »).
Néanmoins, la somme cumulée de l'exposition aux titres de créance spéculatifs et aux titres de dette émergente ne pourra dépasser 20% de l'actif net de l'OPCVM.
En outre, la poche taux sera gérée dans une fourchette de duration pouvant évoluer entre -5 et 10.

La poche actions :

Elle représentera de 0% à 60% de l'actif net du FCP. L'exposition sera réalisée par le biais d'OPC et de titres vifs actions.
L'OPCVM pourra s'exposer aux marchés actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations (dont de 0% à 20% des actions de petites capitalisations c'est-à-dire dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros), et de tous secteurs d'activité. L'investissement en actions émergentes ne pourra représenter plus de 15% de l'actif net de l'OPCVM.

La poche de diversification :

Elle permettra de s'exposer à des stratégies de diversification de 0% à 40% de l'actif. L'exposition sera réalisée par le biais d'OPC.
Les principales stratégies de diversification seront de type matières premières, fonds de fonds alternatifs ou rendement absolu. Le détail des stratégies de diversification auxquelles l'OPCVM pourra s'exposer figure dans le prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être exposé, directement ou indirectement, au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Le processus d'investissement de l'OPCVM se déroulera en trois principales étapes : (i) l'analyse des marchés financiers ; (ii) la construction du portefeuille par la sélection des instruments financiers le composant ; et (iii) la revue régulière du portefeuille au regard des évolutions des marchés financiers.

Il peut également intervenir :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels dans la limite de 20%, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, sans entrainer une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés tous les jeudis à 12h heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du vendredi.

La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, à l'exception des jours fériés et de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie « 4 » en raison de son exposition aux marchés actions et de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes.
En effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité, la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE PAR L'INDICATEUR DE RISQUE

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT :	
FRAIS D'ENTREE	10% maximum
FRAIS DE SORTIE	10%maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE :	
FRAIS COURANTS (*)	2,14% TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur simple demande au siège de la Société.
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FCP lorsqu'IL achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

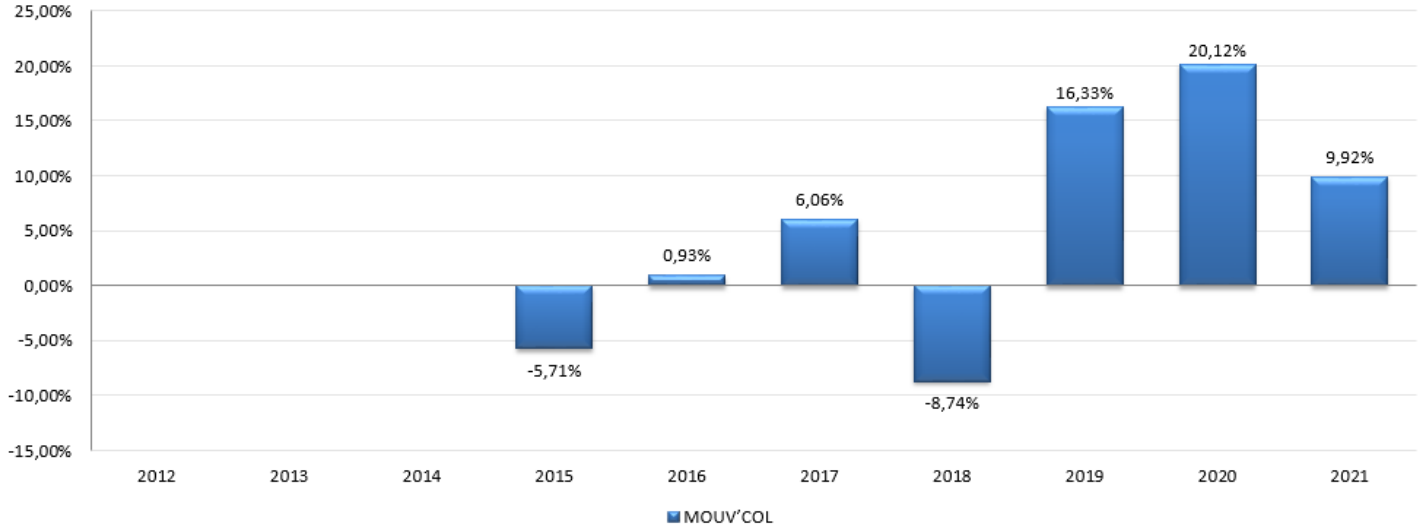

AVERTISSEMENT ***: Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.***
La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 02/04/2015
DEVISE DE LIBELLE : Euro
CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : 16 11 2018 : Changement de société de gestion

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : CLAY ASSET MANAGEMENT 26, rue Saussier Leroy - 75017 - PARIS ou par e-mail à l'adresse suivante : info@clay-am.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.
La responsabilité de CLAY ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Politique de rémunération : elle est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.clay-am.com
Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CLAY ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/02/2022.